

TRANSACTION

Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties et indiquée au mandat, la rémunération sera à la charge de l'acquéreur.

Estimation ne donnant pas lieu à un mandat : 300€ TTC

Jusqu'à 90'000 € : forfait de 5'990 €

De 90'001 € à 175'000 € : 5,9 %

De 175'001 à 300'000 € : 4,9 %

Plus de 300'000 € : 3,9 %

LOCATION (location effectuée par l'agence)

Les honoraires et frais de location des locaux d'habitation soumis à la Loi du 6 juillet 1989 sont partagés par moitié entre locataire et propriétaire.

D'après la loi ALUR du 27 mars 2014, application du décret au 15 septembre, les honoraires de location sont plafonnés, au maximum, d'après le barème suivant :

Etat des lieux d'entrée : 3€/m², Honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction de bail : 8€/m².

	Honoraires Propriétaire TTC	Honoraires Locataire TTC
Locaux d'habitation jusqu'à 99m²		
ETAT DES LIEUX D'ENTREE	3€/M ²	3€/M ²
HONORAIRES : visite, constitution dossier et rédaction du bail	8€/M ²	8€/M ²
ETAT DES LIEUX DE SORTIE	3€/M ²	
Locaux d'habitation à partir de 100m²		
ETAT DES LIEUX D'ENTREE	3€/M ²	3€/M ²
HONORAIRES : visite, constitution dossier et rédaction du bail	8€/M ²	8€/M ²
ETAT DES LIEUX DE SORTIE	3€/M ²	
Honoraires de location et rédaction d'acte d'un garage	150 €	150 €
Constitution dossier avec rédaction du bail	200 €	200 €
Frais de gestion de dossier contentieux locataire (hors souscription GLI)	300 €	
Frais de suivi de dossier en gestion	300 €	300 €